

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 12 - 15 mai 1998

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT SOU MIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 6 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/98/6-B
25 février 2000
ORIGINAL: FRANÇAIS

AUGMENTATION BUDGÉTAIRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT BURKINA FASO 3326.01

Développement rural

	Budget initial (dollars)	Augmentation (dollars)	Budget révisé (dollars)
Coûts des produits alimentaires	18 849 400	2 358	21 208 000
Coût total pour le PAM	24 390 470	5 095	29 490 223

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis.

¹ Y compris 13,9 pour cent des coûts directs au titre des coûts de soutien indirects.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Chef, OSA/4: O. Sarroca tel.: 6513-2505

Coordonnateur de programmes E. Togbe-Olory tel.: 6513-2378

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 6513-2641).



NATURE DE L'AUGMENTATION

1. Une prolongation de 12 mois (janvier- décembre 1999) est proposée. Elle requiert un engagement supplémentaire de 8 900 tonnes de denrées composé de: 5 900 tonnes de farine de maïs enrichie au soja, 900 tonnes de riz, 900 tonnes de mil/sorgho local, 300 tonnes d'huile végétale et 900 tonnes de légumes secs.
2. Compte tenu des difficultés rencontrées lors de la présente phase pour la monétisation de l'huile végétale au Burkina Faso, des contributions en espèces, pour un total de 622 200 dollars, devront désormais être mobilisées par le PAM pour:
 - a) les achats locaux de 900 tonnes de mil/sorgho destinés aux banques céréalières (valeur estimée à 250 200 dollars);
 - b) les frais de transport terrestre, entreposage et manutention (TTEM) (valeur totale estimée à 356 000 dollars, soit 40 dollars par tonne depuis les points avancés de livraison jusqu'aux sites de distribution);
 - c) le renforcement du système de suivi-évaluation du projet (16 000 dollars).

JUSTIFICATION DE LA PROLONGATION ET DE L'AUGMENTATION BUDGETAIRE

Aperçu des activités du projet

3. Les activités du projet Burkina Faso 3326.01 ont démarré en janvier 1994 pour une durée de cinq ans, soit jusqu'en décembre 1998. Grâce à ce projet, environ 250 000 habitants des 45 provinces que compte le pays ont bénéficié chaque année d'une aide alimentaire du PAM sous forme de "vivres-contre-travail". Le projet comporte quatre sous-projets mis en oeuvre par différentes institutions. La coordination est assurée par le Secrétariat permanent aux aides du PAM (SPAP), qui relève du Ministère de l'agriculture.
 - a) Le sous-projet d'aménagement des ressources naturelles représente 60 pour cent de l'engagement, avec des activités relevant de la conservation des eaux et des sols, de la foresterie, de l'aménagement des ressources en eau et de la colonisation de nouvelles terres. Il est exécuté par les services techniques provinciaux et compte 150 000 bénéficiaires.
 - b) Le sous-projet d'appui à la sécurité alimentaire villageoise (13 pour cent de l'engagement) vise à doter 300 banques de céréales nouvellement construites d'un stock de démarrage de 15 tonnes chacune. Ce sous-projet est exécuté par le Fonds de l'eau et de l'équipement rural et compte 40 000 bénéficiaires.
 - c) Le sous-projet d'appui à la formation rurale (10 pour cent de l'engagement) a pour objectif d'améliorer le niveau de connaissance des paysans dans les domaines de l'agriculture, de la gestion des ressources naturelles et de l'économie agricole. Il est exécuté par l'Institut national de l'alphabétisation et compte 25 000 bénéficiaires.
 - d) Enfin, le sous-projet de développement de l'infrastructure rurale (17 pour cent de l'engagement) comporte un volet de travaux routiers visant le désenclavement des villages et un volet d'équipement des zones rurales en infrastructures sociales et



économiques de base. Il est exécuté par les services techniques provinciaux et compte 35 000 bénéficiaires.

Conclusions et recommandations de la mission d'évaluation à mi-parcours

4. Les activités du projet Burkina Faso 3326.01 ont fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en juin 1997. Les conclusions de la mission confirment la validité du projet sur le plan conceptuel, mais relèvent toutefois des faiblesses.
5. En effet, la mission a conclu que l'aide alimentaire fournie par le PAM dans le cadre de ce projet joue en général un rôle incitatif indispensable à la conduite des activités du projet. Son utilisation sous forme de repas pris en commun confère à ce type d'assistance une spécificité particulière de catalyseur et de facteur de cohésion sociale.
6. Cependant, afin d'améliorer l'efficacité du projet, la mission a recommandé une simplification du processus décisionnel, une meilleure cohérence autour de secteurs prioritaires d'intervention à redéfinir, et enfin, la mise en place d'un système de suivi-évaluation basé sur une responsabilisation des intervenants directs. La mission a par ailleurs formulé des recommandations visant l'amélioration de la gestion des différents volets, ainsi que la définition de zones prioritaires d'intervention, ce pour éviter le "saupoudrage" de l'aide du PAM. Il a également été recommandé d'accorder la priorité aux provinces les plus déficitaires en eau (Nord et Centre-Nord) ainsi qu'à celles dites à "équilibre alimentaire précaire" (Nord, Centre-Nord, Centre-Sud et Sud-Est).

Objet de la prolongation et de l'augmentation budgétaire

7. Le schéma de stratégie pour le Burkina Faso sera présenté au Conseil d'administration du PAM en mai 1998; il sera suivi d'un programme de pays qui sera soumis au Conseil d'administration en mai 1999 et dont l'exécution devrait démarrer en janvier 2000. Dans l'attente de la mise en oeuvre de ce programme de pays et afin de ne pas interrompre l'appui du PAM au secteur du développement rural au Burkina Faso, il est proposé une prolongation du projet, assortie d'un engagement supplémentaire qui permettra de réorienter dès à présent les activités en fonction des recommandations de la mission d'évaluation. Cette prolongation donnera au PAM l'occasion de recentrer les activités du projet sur les 25 provinces les plus déficitaires, et de suivre les progrès réalisés après la mise en oeuvre des recommandations de la mission, ce avant la formulation d'un nouveau projet d'appui au développement rural dans le cadre du programme de pays.
8. Les activités seront adaptées aux problèmes spécifiques de chacune des zones retenues et porteront essentiellement sur la protection/récupération/valorisation des ressources naturelles, le renforcement de la sécurité alimentaire villageoise, l'amélioration des techniques agricoles, ainsi que le désenclavement et l'équipement des villages en infrastructures socio-économiques. Les groupes cibles du projet seront les membres des groupements villageois des provinces retenues qui participeront volontairement aux travaux ainsi que les ouvriers des travaux publics engagés dans les activités de voirie. Malgré le ciblage du projet sur 25 provinces uniquement, le nombre total de bénéficiaires restera inchangé (250 000). Ainsi, le projet Burkina Faso 3326.01 aura désormais un impact plus marqué dans les zones d'intervention, au lieu de "saupoudrer" l'aide sur toute l'étendue du territoire, défaut dénoncé par la mission d'évaluation à mi-parcours.
9. Afin d'évaluer l'impact des activités sur les bénéficiaires, le PAM améliorera ses propres capacités de gestion du projet; à cet effet, il recrutera deux Volontaires des Nations Unies (VNU financés par un seul donateur) basés à l'intérieur du pays, qui superviseront



respectivement les zones Nord/Centre-Nord et Sud-Est/Centre-Sud. Par ailleurs, la décentralisation du Secrétariat permanent aux aides du PAM contribuera également à la réalisation de cet objectif.

BESOINS ALIMENTAIRES

10. Les quantités totales de produits nécessaires sont indiquées au paragraphe 1.
11. Les rations familiales journalières (soit l'équivalent de cinq rations individuelles) distribuées aux personnes participant aux activités de développement rural, seront composées de 1 500 grammes de riz ou farine de maïs, 75 grammes d'huile végétale, et 200 grammes de haricots. Elles seront en partie consommées sur place (repas pris en commun dans le cadre des travaux), le reliquat étant emporté par les bénéficiaires à leur domicile, sous forme de rations sèches.
12. Les participants aux stages de formation recevront, sous forme de repas cuisinés à consommer sur place, une ration individuelle composée de 300 grammes de farine de maïs et 15 grammes d'huile végétale.
13. Soixante banques de céréales nouvellement construites recevront chacune un stock initial de 15 tonnes de mil/sorgho.

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

14. La présente prolongation de 12 mois ainsi que les engagements supplémentaires en produits et en espèces qu'elle nécessite, sont recommandés au Conseil d'administration pour approbation.

